ABATTOIRS DES CRETS

Greffe du Tribunal de Grande Instance

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 F.
SIEGE SOCIAL : 38118 HIERES SUR AMBY
331 979 989 RCS BOURGOIN

85B 34 BB du 18/9/98

BOURGOIN JALLIEU, le 18/9/98

Le Greffier,

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE BOURGOIN JALLIEU ★ Isère ★

J.-L. ELLY
Avocat
Tél. 72 77 01 20 - Fax 78 37 73 55
17, Place Bellecour
69002 LYON

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 1998

PROCES-VERBAL

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT ET LE VINGT SIX MAI A QUATORZE HEURES,

Les Actionnaires se sont réunis en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE A TITRE EXTRAORDINAIRE, AU SIEGE SOCIAL,** sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les Actionnaires en entrant en séance.

L'ASSEMBLEE A PROCEDE A LA COMPOSITION DE SON BUREAU.

ONT ETE NOMMES :

PRESIDENT : MADAME PIERRETTE CARREL,

SCRUTATEURS : MONSIEUR STEPHANE CARREL et **MADAME ANNE-MARIE REYNAUD,**
membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant,

SECRETAIRE : MADAME ANNE-MARIE REYNAUD.

Les Scrutateurs ont alors procédé à la vérification de la feuille de présence qu'ils ont certifiée exacte et d'où il ressort que

SONT PRESENTS OU REPRESENTES 7 **ACTIONNAIRES**
POSSEDANT ENSEMBLE 30.000 **ACTIONS**
SUR UN TOTAL DE **30.000 ACTIONS**

L'ASSEMBLEE réunit donc le quorum nécessaire à la validité de ses délibérations.

LE PRESIDENT constate que LE COMMISSAIRE AUX COMPTES, régulièrement convoqué, **EST PRESENT.**

Madame la Présidente informe tout d'abord l'ASSEMBLEE du décès brutal de leur Président Directeur Général, **MONSIEUR JOSEPH CARREL**, auquel il est rendu hommage.

PUIS, MADAME LA PRESIDENTE RAPPELLE ALORS QUE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE EST LE SUIVANT :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

MADAME LA PRESIDENTE DEPOSE ENSUITE SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE, A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES :

- un justificatif de la convocation,
- la feuille de présence et la liste des Actionnaires,
- le texte des résolutions proposées aux Actionnaires,
- tous les documents prévus par la réglementation actuelle pour assurer l'information des Actionnaires.

MADAME LA PRESIDENTE rappelle que tous les documents prévus par la Loi ont été mis à la disposition des Actionnaires, au Siège Social, pendant le délai légal avant le jour de l'Assemblée pour leur permettre d'exercer leur droit de communication.

L'ASSEMBLEE lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est donné lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'issue de laquelle MADAME LA PRESIDENTE déclare la discussion ouverte.

L'ASSEMBLEE estime que l'intérêt des questions posées ne justifie pas qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion est close et les résolutions suivantes sont mises aux voix. :

PREMIERE RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré, désigne en qualité de nouveaux Administrateurs, pour la durée restant à courir du mandat des Administrateurs actuellement en fonction, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social à clore le **31 DECEMBRE 1999** :

1) **Monsieur Stéphane CARREL, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY,**
2) **Madame Anne-Marie REYNAUD, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY,**
3) **Monsieur Fabien REYNAUD, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY,**
4) **Madame Christine CARREL, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY,**
5) **Madame Marie-Odile CARREL, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY.**

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Les nouveaux Administrateurs ainsi nommés, présents à l'ASSEMBLEE, déclarent accepter le mandat qui vient de leur être confié.

Ils déclarent en outre, chacun pour ce qui le concerne, remplir toutes les conditions légales requises pour l'exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait certifié du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité légales.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été le présent procès-verbal dont l'original est signé par les membres du Bureau.

LE PRESIDENT	LES SCRUTATEURS		LE SECRETAIRE
MADAME P.CARREL	STEPHANE CARREL	MME. A.M.REYNAUD	MME A.M. REYNAUD

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT
MADAME P. CARREL

ABATTOIRS DES CRETS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 F.
SIEGE SOCIAL : 38118 HIERES SUR AMBY
331 979 989 RCS BOURGOIN

J.M. F...
Tél. 72 77 04 20 - Fax 78 37 73 55
17, Place Bellecour
69002 LYON

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 MAI 1998

PROCES-VERBAL

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT ET LE VINGT SIX MAI A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI S'EST REUNIE A ~~NEUF~~ HEURES,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni au SIEGE SOCIAL, à l'effet de constituer le Bureau du CONSEIL.

Tous les Administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

SONT PRESENTS :

- **MADAME PIERRETTE CARREL**, DIRECTEUR GENERAL,
- **MONSIEUR ALEX CARREL**
- **S.A. J CARREL**, représentée par **MADAME ANNE-MARIE REYNAUD**, Représentant Permanent Titulaire,
- **MONSIEUR STEPHANE CARREL**,
- **MADAME ANNE-MARIE REYNAUD**,
- **MONSIEUR FABIEN REYNAUD**,
- **MADAME CHRISTINE CARREL**,
- **MADAME MARIE-ODILE CARREL**.

La séance est ouverte sous la présidence de **MADAME PIERRETTE CARREL**, en sa qualité de DIRECTEUR GENERAL.

LE PRESIDENT ayant constaté que le quorum légal est atteint, **déclare que LE CONSEIL peut valablement délibérer.**

LE CONSEIL prend acte du décès brutal, survenu début mai, de **Monsieur Joseph CARREL** auquel il rend hommage et décide, en conséquence, de procéder notamment à la nomination d'un nouveau PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL.

Il s'ensuit une brève discussion à l'issue de laquelle les décisions suivantes sont mises aux voix :

I - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

A l'unanimité, **MONSIEUR STEPHANE CARREL** est désigné en qualité de **PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL** de la Société, pour la de son mandat d'Administrateur.

MONSIEUR STEPHANE CARREL, présent à la réunion, déclare accepter ces fonctions.

Il déclare en outre satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

MONSIEUR STEPHANE CARREL, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration. Il ne pourra cependant consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, LE PRESIDENT pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

La séance se poursuit sous la présidence de **MONSIEUR STEPHANE CARREL**.

III - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du PRESIDENT, et après en avoir délibéré, LE CONSEIL désigne en qualité de second **DIRECTEUR GENERAL** de la Société, **MONSIEUR ALEX CARREL**, déjà administrateur, pour la même durée et avec les mêmes pouvoirs que le PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL.

MONSIEUR ALEX CARREL, présent à la réunion, déclare accepter ce mandat ; il déclare en outre remplir toutes les conditions légales requises pour l'exercer.

IV - REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA S.A. J. CARREL

LE CONSEIL prend acte qu'à la suite du décès de MONSIEUR JOSEPH CARREL, la **S.A. J. CARREL**, Administrateur de la **S.A. ABATTOIRS DES CRETS**, est désormais représentée par deux représentants permanents, savoir :

- Titulaire : **Madame Anne-Marie REYNAUD**,
- Suppléant : **Monsieur Stéphane CARREL**.

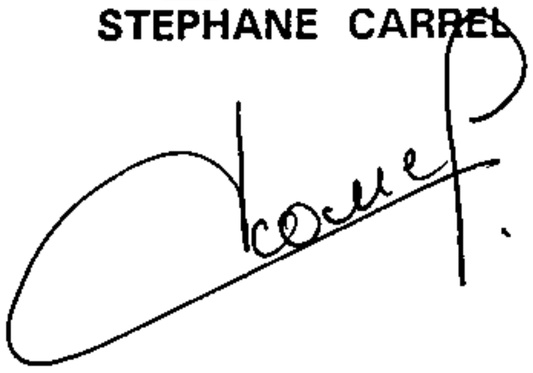
V - AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

LE CONSEIL, délibérant par application de l'article 12 des statuts, autorise la cession de UNE (1) ACTION de la Société par la S.A. J. CARREL au profit de :
a) **MADAME CHRISTINE CARREL**, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY,
b) **MADAME MARIE-ODILE CARREL**, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY,
c) **MONSIEUR FABIEN REYNAUD**, demeurant 38118 HIERES SUR AMBY,
lesquels sont de ce fait agréés en qualité de nouveaux actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, DELIBERE A L'UNANIMITE, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé par LE PRESIDENT et UN ADMINISTRATEUR.

LE PRESIDENT
STEPHANE CARREL



UN ADMINISTRATEUR

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT
STEPHANE CARREL

ABATTOIRS DES CRETS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 F.
SIEGE SOCIAL : 38118 HIERES SUR AMBY
331 979 989 RCS BOURGOIN

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 JUIN 1998

PROCES-VERBAL

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT ET LE VINGT CINQ JUIN A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI S'EST REUNIE A ONZE HEURES,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni au SIEGE SOCIAL, à l'effet de constituer le Bureau du CONSEIL.

Tous les Administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

SONT PRESENTS :

- **MADAME PIERRETTE CARREL,** DIRECTEUR GENERAL,
- **S.A. J CARREL,** représentée par **MADAME ANNE-MARIE REYNAUD,** Représentant Permanent Titulaire,
- **MONSIEUR STEPHANE CARREL,**
- **MADAME ANNE-MARIE REYNAUD,**
- **MONSIEUR FABIEN REYNAUD,**
- **MADAME CHRISTINE CARREL,**
- **MADAME MARIE-ODILE REYNAUD.**

La séance est ouverte sous la présidence de **MONSIEUR STEPHANE CARREL, en** sa qualité de PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE PRESIDENT ayant constaté que le quorum légal est atteint, **déclare que LE CONSEIL peut valablement délibérer.**

LE CONSEIL prend acte du décès brutal, survenu le 3 juin, de **Monsieur Alex CARREL** auquel il rend hommage et décide, en conséquence, de procéder à la nomination d'un nouveau DIRECTEUR GENERAL, mais de ne pas pouvoir à son remplacement en qualité d'administrateur.

Il s'ensuit une brève discussion à l'issue de laquelle les décisions suivantes sont mises aux voix :

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

LE CONSEIL prend acte du décès de MONSIEUR ALEX CARREL, **DIRECTEUR GENERAL,** et décide, après en avoir délibéré, de nommer **MADAME CHRISTINE CARREL** en qualité de nouveau **DIRECTEUR GENERAL**, pour la même durée et avec les mêmes pouvoirs que le PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL.

MADAME CHRISTINE CARREL, présente à la réunion, déclare accepter ces fonctions.

Elle déclare en outre satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'elle satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

RENOUVELLEMENT DE REPRESENTANTS PERMANENTS

LE CONSEIL, prenant acte que le mandat d'administrateur de la S.A. ABATTOIRS DES CRETS au sein de la **S.A. SOCIETE NOUVELLE UTP** vient à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de ladite Société, décide de renouveler **Monsieur CORTAMBERT** et **Monsieur PELLET** en qualité de REPRESENTANTS PERMANENTS, et ce, sous réserve du renouvellement du mandat de la S.A. ABATTOIRS DES CRETS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, DELIBERE A L'UNANIMITE, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé par LE PRESIDENT et UN ADMINISTRATEUR.

LE PRESIDENT
STEPHANE CARREL

UN ADMINISTRATEUR

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT
STEPHANE CARREL

J.CARREL S.A.
Société Anonyme
Capital social : 38.360.000 Francs
Siège social : 38118 HIERES SUR AMBY

R.C.S. BOURGOIN JALLIEU B 326 479 300
N° de Gestion 83 B 13

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU : 19 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le dix neuf juin, à seize heures trente, les Administrateurs se sont réunis sur convocation de la Présidence.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Monsieur CARREL Stéphane PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Madame CARREL Pierrette DIRECTEUR GENERAL
Madame REYNAUD Anne-Marie DIRECTEUR GENERAL
Madame CARREL Marie Odile ADMINISTRATEUR
Madame CARREL Christine ADMINISTRATEUR
Monsieur REYNAUD Fabien ADMINISTRATEUR
HOLDING CARREL représentée par Mme CARREL Pierrette ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président expose qu'il a réuni le conseil à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisations à donner
- Nomination de représentants permanents

Monsieur le Président expose que la société est pressentie aux fonctions d'administrateur des sociétés ISERE VIANDES ET SALAISONS, ABATTOIRS DE LA PAVIERE, SOCIETE NOUVELLE COUTURIER, EUROPAGRO et ABATTOIRS DES CRETS.

Après discussion et échange de vues, les résolutions suivantes mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité sauf abstentions légales :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration accepte que la société prenne les fonctions d'administrateur des sociétés ISERE VIANDES ET SALAISONS, ABATTOIRS DE LA PAVIERE, SOCIETE NOUVELLE COUTURIER, EUROPAGRO et ABATTOIRS DES CRETS.

DEUXIEME RESOLUTION

Si la nomination de la société est ratifiée par l'Assemblée des Actionnaires de la société ISERE VIANDES ET SALAISONS, le Conseil d'Administration nomme en qualité de représentant permanent :

- Madame CARREL Marie-Odile née le 2 Juin 1961 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de titulaire

- Madame CARREL Christine, née le 2 Juin 1958 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de suppléant

TROISIEME RESOLUTION

Si la nomination de la société est ratifiée par l'Assemblée des actionnaires de la société ABATTOIRS DE LA PAVIERE, le conseil d'administration nomme en qualité de représentant permanent :

- Madame CARREL Pierrette née le 19 Mai 1934 à ST SAVIN (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de titulaire

- Madame REYNAUD Anne-Marie née le 27 Février 1962 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de suppléante

QUATRIEME RESOLUTION

Si la nomination de la société est ratifiée par l'Assemblée des actionnaires de la SOCIETE NOUVELLE COUTURIER, le conseil d'administration nomme en qualité de représentant permanent :

- Madame REYNAUD Anne-Marie née le 27 Février 1962 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de titulaire

- Madame CARREL Marie-Odile née le 2 Juin 1961 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de suppléante

CINQUIEME RESOLUTION

Si la nomination de la société est ratifiée par l'Assemblée des actionnaires de la société EUROPAGRO, le conseil d'administration nomme en qualité de représentant permanent :

- Madame CARREL Pierrette née le 19 Mai 1934 à ST SAVIN (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de titulaire

- Madame CARREL Christine, née le 2 Juin 1958 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de suppléant

SIXIEME RESOLUTION

Si la nomination de la société est ratifiée par l'Assemblée des actionnaires de la société ABATTOIRS DES CRETS, le conseil d'administration nomme en qualité de représentant permanent :

- Madame REYNAUD Anne-Marie née le 27 Février 1962 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de titulaire

- Monsieur CARREL Stéphane né le 12 Octobre 1964 à JALLIEU (38)
demeurant 38118 HIERES SUR AMBY

en qualité de suppléant

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par tous les Administrateurs présents.

Mr. CARREL S. Mme CARREL P. Mme REYNAUD A.M.

Mme CARREL M.O. Mme CARREL C. Mr. REYNAUD F. HOLDING CARREL rptée par Mme CARREL P.